

# Vinyl 2010

L'Engagement Volontaire  
de l'industrie du PVC





## LES GRANDES ÉTAPES DE L'ENGAGEMENT VOLONTAIRE DE L'INDUSTRIE DU PVC

	2001	2002	2003	2004
<b>Gestion</b>	Publication du 1er rapport annuel en avril	Constitution de la personne morale		
<b>Production</b>		Audit de conformité VCM / Charte PVC-suspension	Date limite pour la Charte PVC-émulsion (décembre)	Audit de conformité Charte PVC-émulsion
<b>Additifs</b>	Arrêt de la vente des stabilisants Cd dans l'UE (mars)			Achèvement de la première analyse des risques sur les stabilisants au plomb
<b>Gestion des déchets</b>				
<i>Objectifs de recyclage mécanique</i>			Atteinte de l'objectif de recyclage de 25% des tubes et fenêtres	
<i>Autres objectifs de recyclage</i>			Atteinte de l'objectif de recyclage de 25% des membranes de toiture	
<b>Nouvelles technologies - Recherche &amp; Développement</b>		Développement de la technologie par solvants pour les câbles et les tissus enduits (2002/2003) Analyse des résultats de la technologie de gazéification dans l'installation pilote de Linde (2002)		

\* se rapporte aux quantités de déchets PVC post consommation collectables

2005	2006	2007	2008	2009	2010
Révision des objectifs					Définition de nouveaux objectifs
Achèvement de l'analyse des risques sur les phtalates (procédure UE) Atteinte de l'objectif de réduction de 15% de l'utilisation des stabilisants au plomb dans l'UE 15	Arrêt de la vente des stabilisants au cadmium dans les 25 Etats membres				Objectif de réduction de 50% de l'utilisation des stabilisants au plomb (élimination totale des stabilisants au plomb dans l'UE 25 en 2015)*
Atteinte de l'objectif de recyclage de 50% des tubes et fenêtres*					Atteinte de l'objectif de recyclage de 75% des tubes et fenêtres Recyclage total de 200 000 tonnes supplémentaires de déchets de PVC post-consommation
Objectif de recyclage de 50% des membranes de toiture (31,5% atteint)*					

## LA RÉVISION À MI-PARCOURS

Prévue dès l'origine en 2000, la révision à mi-parcours a pour objet de mettre à jour les termes initiaux de l'Engagement Volontaire en fonction de l'expérience acquise et des évolutions constatées sur le terrain.

### Fabrication de la résine PVC

Les membres de l'ECVM<sup>1</sup> adhèrent aux Chartes régissant la production du chlorure de vinyle monomère (VCM), du PVC en suspension et du PVC en émulsion. Det Norske Veritas (DNV) – cabinet d'audit indépendant et renommé – a procédé à la première vérification en avril 1999. Ses résultats ont été publiés en juillet. En 2002, DNV a procédé à une deuxième vérification de conformité auprès des 38 sites de fabrication appartenant aux membres de l'ECVM sur la base des 12 normes relatives à la chaîne de production du CVM/S-PVC, avec les résultats suivants:

- 93% de conformité intégrale, en progression de 88% par rapport à 1998,
- 4% de conformité partielle ou incomplètement déterminée en raison d'incertitudes persistant sur certaines données rapportées,
- 3% de non-conformité.

Au titre de la Charte sur le PVC en émulsion, la date limite de mise en conformité avait été fixée à fin 2003. Les données ont été compilées en 2004 et DNV a procédé à la vérification au début 2005.

La conformité générale ressort à 71% par rapport à la combinaison des trois critères d'émission de VCM :

- dans l'atmosphère (86% de conformité),
- dans l'eau (71% de conformité) et
- présence dans les produits finis (57% des sites, mais 95% de la production).

Les niveaux de rejet des unités de production des membres de l'ECVM sont désormais extrêmement bas et ne constituent plus une préoccupation environnementale au titre des objectifs à long terme du développement durable. Au niveau européen, les rejets dans l'environnement sont désormais soumis aux documents BREF (Best Available Technique reference document) sous le contrôle de la Commission Européenne. Les niveaux de rejet associés BAT mentionnés dans ces documents définissent de nouveaux objectifs ambitieux en

vue d'une réduction accrue de l'impact environnemental au-delà des réalisations déjà impressionnantes des Chartes ECVM.

### Stabilisants

En 2001, l'industrie a mis un terme à la vente des systèmes de stabilisants à base de cadmium dans tous les Etats membres de l'Europe des 15

Pour les stabilisants au plomb, les membres de l'ESPA<sup>2</sup> ont atteint l'objectif à mi-parcours de réduction de 15% en 2004, soit avec un an d'avance par rapport au plan.

L'analyse volontaire des risques liés au plomb et aux composés à base de plomb par des experts indépendants a été finalisée en 2005 et soumise à la Commission Européenne qui l'a diffusée aux Etats Membres pour commentaires.

### Plastifiant

Des résultats d'analyses commandées par l'Union Européenne sur les risques liés aux cinq phtalates les plus couramment utilisés, ont été publiés en 2005 pour les phtalates de diisononyle (DINP), de diisodécyle (DIDP) et de dibutyle (DBP). Ces résultats n'ont mis en évidence aucun problème lié aux utilisations actuelles du DINP et du DIDP. La troisième analyse consacrée au phtalate de dibutyle (DBP) a montré l'existence d'un risque potentiel pour la flore à proximité des sites de transformation, ainsi que d'un risque éventuel pour les opérateurs en cas d'inhalation. Dans les deux cas, ces risques peuvent être maîtrisés par le biais de dispositions simples de traitement de l'air et du port d'équipements de protection individuelle des personnes.

Ces analyses peuvent être consultées sur le site Internet du Bureau Européen des Produits (http://ecb.jrc.it) Chimiques et sur celui du Centre d'Information sur les phtalates (www.phtalates.com)..

Les analyses des risques liés aux phtalates de diéthylhexyle (DEHP) et de butylbenzyle (BBP) sont toujours en cours et devraient être achevées et publiées en 2006. Des mesures de réduction des risques potentiels liés au DEHP sont en cours d'examen.

Comme toutes les substances chimiques, les plastifiants seront soumis à la nouvelle réglementation de l'Union baptisée REACH (Registration, Evaluation and Authorisation of Chemicals) .

<sup>1</sup> European Council of Vinyl Manufacturers

<sup>2</sup> European Stabilisers Producers Association



## Expérience et nouveaux éclairages sur la gestion des déchets

L'industrie du PVC œuvre en faveur d'une approche intégrée de la gestion des déchets dans le but de maximiser l'utilisation efficace des matières premières et d'appliquer l'option de valorisation en fin de vie la mieux adaptée à chaque filière de déchets.

A la suite de la publication de l'Engagement Volontaire en 2000, les informations tirées des études commandées par Vinyl 2010 et de l'expérience pratique acquise, montrent que les quantités de déchets de PVC de post-consommation disponibles et collectables s'avèrent inférieures aux attentes.

Cette situation s'explique principalement par :

- une durée de vie du PVC dans certaines applications plus longue que prévue,
- l'option moins onéreuse de la mise en décharge toujours disponible dans la plupart des Etats Membres et dans certaines applications, la réutilisation directe du produit fini en fin de vie (exemple: les profilés de fenêtres).

## L'ENGAGEMENT VOLONTAIRE

### Introduction

L'industrie du PVC (Producteurs de la résine, fabricants d'additifs et transformateurs représentés par leurs associations européennes respectives ECVM, ECPI<sup>3</sup>, ESPA, EuPC<sup>4</sup>) s'est volontairement regroupée pour relever les défis du développement durable.

L'industrie a adopté une démarche intégrée pour mettre en œuvre le concept de la gestion responsable « du berceau à la tombe », avec comme point culminant la signature en mars 2000 d'un « Engagement Volontaire de l'industrie du PVC ».

Cet Engagement Volontaire a été largement commenté dans la phase approfondie de consultation<sup>5</sup> auprès du public et de la sphère politique qui a suivi la publication par la Commission Européenne du Livre Vert sur le PVC<sup>6</sup>.

**Vinyl 2010** est l'entité légale chargée de concrétiser les promesses de l'Engagement Volontaire.

L'atteinte des objectifs de recyclage implique un soutien permanent de la part des pouvoirs publics pour la création et l'organisation de schémas de collecte adaptés. L'industrie du PVC va collaborer avec toutes les Parties Prenantes pour développer de tels schémas.

### Le partenariat ACR+ déchets et recyclage

Depuis novembre 2001, l'industrie du PVC travaille en collaboration avec ACR+ (Association of Cities and Regions for Recycling and Sustainable Resource Management) dans le but d'améliorer le recyclage des déchets plastiques collectés par les pouvoirs publics régionaux. Ce partenariat, qui s'est avéré très encourageant, est poursuivi.

Elle agit en accord avec la politique de la Commission invitant les Parties Prenantes à prendre des initiatives proactives et à participer à l'atteinte des objectifs de défense de l'environnement définis dans le Sixième Programme d'Action pour l'Environnement de la Communauté Européenne pour la période 2002 à 2010. Ce programme a lui aussi fait l'objet d'une révision en 2005.

Par Vinyl 2010, l'industrie du PVC s'engage à appliquer et à mettre en œuvre les grands principes et à réaliser les actions sur la période de 2000 à 2010 et au-delà, dans les domaines suivants :

- Production du PVC,
- additifs : plastifiants et stabilisants,
- gestion des déchets,
- progrès social et dialogue social,
- schéma de gestion, de suivi et de financement

<sup>3</sup> European Council for Plasticisers and Intermediates

<sup>4</sup> European Plastics Converters

## Objectifs

L'industrie chimique en général a pris l'engagement d'œuvrer à un processus continu d'amélioration dans le sens de la notion de Responsible Care®, dont l'application pratique passe par la gestion responsable des produits. Par son Engagement Volontaire, l'industrie du PVC poursuit sa marche sur la voie du développement durable par la prise en compte de tous les stades du cycle de vie du PVC, de sa fabrication à sa fin de vie.

Tous les secteurs travaillant en relation avec le PVC, des producteurs de la résine aux fabricants d'additifs et aux transformateurs, sont concernés. L'industrie du PVC implique les Parties Prenantes dans le suivi des progrès et le contrôle des résultats de cet Engagement, et déploie en outre d'importants efforts pour faire connaître cette initiative et ses réalisations au public.

## Evaluation du cycle de vie du PVC

L'industrie souscrit à la notion d'Analyse du Cycle de Vie (ACV) des matériaux comme moyen de mettre en lumière les améliorations possibles. Un rapport sur l'écoprofil de la résine PVC a été publié en 2001 et une nouvelle édition sera publiée en 2006.

## Fabrication du PVC

Le premier stade du cycle de vie du PVC est sa fabrication, pour laquelle nous soulignons l'importance de la gestion responsable du produit et de l'éco-efficacité.

## Conformité de la production du chlorure de vinyle monomère (VCM) et du PVC en suspension au titre de la Charte industrielle ECVM

Les fabricants de PVC s'engagent à faire en sorte que toutes leurs unités de production de VCM et de PVC en suspension en Europe soient intégralement conformes à la Charte ECVM. Les critères environnementaux correspondent aux « Meilleures Techniques Disponibles » (BAT) adoptées par la Commission OSPAR.

## Application de la Charte industrielle ECVM à la fabrication du PVC en émulsion

Les fabricants de PVC s'engagent à respecter la Charte relative au PVC en émulsion signée en février 1999.

## Amélioration de l'éco-efficacité de la fabrication de la résine PVC et de ses plastifiants et stabilisants

La notion d'éco-efficacité est au cœur de la philosophie du Conseil Economique Mondial pour le Développement Durable (WBSCD). L'éco-efficacité, qui prend en compte l'efficacité tant du point de vue économique qu'écologique, est un concept soutenu par l'industrie du PVC. Sur cette base, les fabricants de PVC et producteurs de plastifiants et stabilisants, agissant individuellement en tant qu'entreprise, prennent les engagements suivants :

- optimiser en permanence leur consommation de ressources (matériaux et énergie) dans le cadre de leurs activités de fabrication,
- fixer des objectifs de progrès en matière de réduction de consommation des ressources dans la mesure où cette démarche est économiquement et écologiquement justifiée,
- examiner annuellement les progrès réalisés par rapport aux objectifs et les publier dans leur rapport environnemental d'entreprise.

## Bisphénol A

Les entreprises membres de l'ECVM se sont engagées à arrêter d'utiliser le bisphénol A. Depuis le 31 décembre 2001, plus aucune de ces entreprises n'utilise de bisphénol A comme ingrédient dans la polymérisation du PVC, ou comme stabilisant pour le stockage du chlorure de vinyle. L'ECVM entretient des contacts suivis avec les non-membres pour faire en sorte que toutes les unités de fabrication de PVC de l'Union Européenne respectent les mêmes règles.

## Additifs

Les additifs jouent un rôle essentiel dans la versatilité des caractéristiques d'usage qui explique les applications actuelles du PVC, mais aussi assure son développement dans des applications nouvelles

Pour l'essentiel, les additifs sont des stabilisants qui assurent la durabilité et des plastifiants qui confèrent la souplesse.

L'utilisation de ces substances fait déjà l'objet de réglementations. Le cadre réglementaire évolue en permanence, notamment en fonction des analyses de risques. L'industrie du PVC souscrit sans réserve au principe de l'évaluation des risques liés aux additifs et s'y implique activement. Eu égard à l'utilisation future de plastifiants et de stabilisants, l'industrie des PVC prend les engagements suivants :

<sup>5</sup> en particulier l'audience publique organisée par la Commission européenne le 23 Octobre 2000, les débats au Parlement Européen et la résolution R5-071/2001 d'Avril 2001

<sup>6</sup> COM (2000) 0469 du 26 Juillet 2000



## Plastifiants

Dans une large gamme d'applications, des plastifiants sont incorporés à la résine PVC pour la rendre plus souple, plus résiliente et plus facile à manipuler.

- L'industrie des plastifiants va poursuivre ses travaux de recherche afin de pouvoir fournir le plus tôt possible des études scientifiques et des avis spécialisés susceptibles d'aider les responsables politiques à décider en toute connaissance de cause.
- Le secteur va continuer à d'enrichir la base déjà respectable des données scientifiques sur ses produits, dans le respect des principes du Responsible Care® et à l'utiliser pour proposer des améliorations en fonction des résultats des analyses de risques effectuées par l'Union Européenne.

## Stabilisants

Les stabilisants sont incorporés au PVC pour en permettre la mise en œuvre et pour le rendre plus résistant aux influences extérieures comme la chaleur ou la lumière solaire (rayonnement ultraviolet).

L'abandon progressif de l'utilisation du cadmium dans tous les systèmes de stabilisants vendus dans l'Europe des 15 a commencé en mars 2001. Cet engagement est étendu aux 10 nouveaux membres de l'Union Européenne à compter de la fin 2006.

Les membres de l'ESPA continuent d'étudier et de mettre au point des stabilisants en remplacement des systèmes à base de plomb, ces derniers étant très efficaces et encore largement répandus.

L'ESPA continuera la publication de statistiques annuelles des types de stabilisants achetés par les transformateurs et de leur utilisation pour la fabrication des profilés, huisseries de fenêtre, tubes et câbles.

L'ESPA et l'EuPC réaffirment leur engagement de remplacer les stabilisants au plomb à l'horizon 2015. A la suite d'efforts intensifs, le premier objectif intermédiaire de réduction de 15% a été atteint en 2004, soit avec un an d'avance sur le programme d'origine.

Récapitulatif des objectifs :

- moins 15 % en 2005 (atteinte en 2004)
- moins 50 % en 2010
- moins 100% en 2015

L'engagement d'abandon progressif des stabilisants au plomb en 2015 est étendu à l'Europe des 25.

L'utilisation de stabilisants au cadmium ou au plomb n'a induit aucun risque réductible susceptible d'interdire la poursuite du recyclage des produits en PVC renfermant de tels stabilisants.

Ces deux systèmes de stabilisants (plomb, cadmium) seront soumis à la nouvelle législation REACH de l'Union Européenne.

Accepter le recyclage des produits en PVC renfermant des stabilisants au cadmium ou au plomb est par ailleurs le meilleur moyen, en terme de développement durable, d'éviter la dissémination de ces additifs dans l'environnement.

## Gestion des déchets

### Elargissement de l'UE

De 15 Etats Membres en 2000, l'Union Européenne s'est élargie à 25 Etats Membres en 2004. Les partenaires de Vinyl 2010 ne sont pas encore tous représentés dans les nouveaux Etats Membres et des efforts sont actuellement déployés pour remédier à cette situation.

L'engagement global de recycler 200 000 tonnes en 2010 est maintenu et a été étendu aux nouveaux Etats Membres, en considération du fait qu'il est maintenant montré que les quantités réelles de déchets de PVC disponibles sont inférieures aux prévisions établies en 2001.

### Projets de gestion des déchets

Vinyl 2010 recouvre un certain nombre de grands projets portant sur d'importantes applications finales du PVC. Ces projets concentrent tous les efforts que déploie l'industrie pour collecter les déchets de PVC post-consommation, pour identifier des options de recyclage à la fois performantes et économiques ainsi que des débouchés pour les recyclats.

<sup>7</sup> TEPPFA: The European Plastics Pipes and Fittings Association

<sup>8</sup> EPPA: European Association of Manufacturers of PVC and Related Building Products and Window Frames

<sup>9</sup> EPFLOOR: EuPC PVC Flooring Sector Group

<sup>10</sup> ESWA: European Single Ply Waterproofing Association

**Recovynyl** est une structure qui a pour objet de faciliter la collecte, la logistique et le recyclage des déchets de PVC post-consommation en provenance du secteur de la construction et de la démolition. Recovynyl implique toutes les Parties Prenantes, du consommateur final au recycleur, en passant par les revendeurs, les industriels, les municipalités et les entreprises de gestion des déchets. Des progrès importants ont été réalisés par l'extension du système en place en Belgique, et aux Pays-Bas à d'autres pays comme le Royaume-Uni, la France et l'Espagne. La

coopération avec d'autres projets sectoriels de Vinyl 2010 a également été renforcée.

**Mise en oeuvre:**

Par le biais d'études et de dialogues approfondis avec les recycleurs, les entreprises de gestion des déchets et les groupes sectoriels.

**Modalités de compte-rendu :**

Publication d'un rapport annuel.

**Les fabricants de tubes et raccords en plastique**, représentés par la TEPPFA<sup>7</sup> (association sectorielle de l'EuPC pour les tubes et raccords), se sont engagés à recycler mécaniquement des quantités croissantes de tubes et de raccords en PVC en fin de vie. La TEPPFA a atteint ses objectifs qui étaient de recycler 25% des déchets de tubes et raccords en PVC disponibles et collectables pour 2003, et 50% pour 2005.

**Mise en oeuvre:**

Fondée sur l'expérience acquise et rendue possible par la mise en place ou le déploiement de nouveaux schémas de recyclage, ainsi que par l'amélioration des schémas existants.

**Modalités de compte-rendu :**

Publication d'un rapport annuel.

**Le secteur des profilés de fenêtres**, représenté par l'EPPA<sup>8</sup> (groupe sectoriel de l'EuPC pour les profilés), s'est engagé à recycler mécaniquement des quantités croissantes d'huisseries de fenêtres en PVC en fin de vie. L'objectif de recycler au moins 50% des déchets disponibles et collectables de profilés de fenêtres pour 2005 a été atteint comme prévu.

**Mise en oeuvre :**

Fondée sur l'expérience acquise et rendue possible par la mise en place ou le déploiement de nouveaux schémas de recyclage, ainsi que par l'amélioration des schémas existants.

**Modalités de compte-rendu :**

Publication d'un rapport annuel.

**Le secteur des revêtements de sol** est représenté par l'EPFLOOR<sup>9</sup> (groupe sectoriel de l'EuPC pour les revêtements de sol). Cette filière de déchets est confrontée à des défis techniques particuliers pour le recyclage du produit en fin de vie, lequel est souvent très pollué. L'absence d'une capacité de recyclage adaptée ne permettra pas à l'EPFLOOR d'atteindre son objectif intermédiaire d'origine qui était de recycler au moins 25% des déchets de revêtements de sol disponibles et collectables d'ici 2006. Vinyl 2010 a donc pris la décision d'abandonner les objectifs spécifiques relatifs à ce type de déchets. Toutefois,

l'engagement subsiste de rechercher des moyens réalistes d'accroître le recyclage dans cette application.

**Mise en oeuvre :**

Fondée sur l'expérience acquise et rendue possible par la mise en place ou le déploiement de nouveaux schémas de recyclage, ainsi que par l'amélioration des schémas existants.

**Modalités de compte-rendu :**

Publication d'un rapport annuel.

**Le secteur des membranes de toiture**, représenté par l'ESWA<sup>10</sup> (association sectorielle de l'EuPC pour les membranes de toiture), s'est engagé à recycler des quantités croissantes de déchets de membranes de toiture en fin de vie. L'objectif de recycler au moins 50% des déchets disponibles et collectables de membranes de toiture pour 2005 n'a pas été atteint, mais les volumes recyclés sont en progression constante.

**Mise en oeuvre :**

Fondée sur l'expérience acquise et rendue possible par la mise en place ou le déploiement de nouveaux schémas de recyclage, ainsi que par l'amélioration des schémas existants.

**Modalités de compte-rendu :**

Publication d'un rapport annuel.





### **Suivi des filières de déchets**

A partir de 2006, Vinyl 2010 fournira des statistiques de recyclage des déchets de PVC industriels et de post-consommation, y compris ceux gérés hors du cadre de Vinyl 2010.

### **Technologies de recyclage**

#### **Recyclage mécanique**

Le recyclage en interne des déchets de fabrication du PVC connaît déjà des rendements de conversion élevés.

Les déchets PVC provenant de sa production ou de sa transformation sont recyclés dans le cadre de schémas de reprise des déchets mis en place depuis quelques années. D'après une étude récente, la part des déchets de fabrication recyclée avoisinait les 92% en 2004, soit plus de 700 000 tonnes de recyclats. Sous la poussée du marché, de nouvelles améliorations vont encore apporter des gains de productivité.

L'aptitude au recyclage des produits PVC en fin de vie, est évaluée par l'industrie du PVC en fonction des critères suivants :

- les produits doivent être faciles à trier et à identifier pour permettre de les séparer en fractions propres, aptes aux traitements ultérieurs,
- les quantités de déchets collectées doivent être suffisantes pour alimenter des installations industrielles sur des distances de transport raisonnables,
- les recyclats doivent être d'une qualité adaptée à leur commercialisation dans de bonnes conditions économiques.

#### **Recyclage matières premières**

La technique du recyclage matières premières convient aux déchets plastiques « riches en PVC », pollués ou mélangés, comme les tissus enduits, les habillages dans l'habitacle automobile, les faisceaux de câbles, les revêtements de sol et les autres structures composites. Vinyl 2010 a fortement investi dans la recherche et le développement, ainsi que dans des installations

pilotes et industrielles. Toutefois, certains procédés se sont avérés plus problématiques que prévu, du point de vue technique et en termes de faisabilité économique. L'industrie du PVC entend poursuivre l'étude des procédés de recyclage des matières premières et soutenir ceux qui semblent prometteurs.

#### **Incinération des déchets municipaux solides et autres procédés de récupération**

L'incinération des déchets municipaux solides (MSWI) avec récupération d'énergie va jouer un rôle de plus en plus important dans les concepts de gestion durable des déchets. Le PVC présent dans les flux de déchets contribue à cette récupération d'énergie.

Les sels résiduels sont des sous-produits de certaines technologies MSWI. Une partie seulement de ces sels provient des déchets de PVC.

A la suite de discussions avec la société MVR Müllverwertung Rugenberger Damm GmbH & Co KG, propriétaire d'une station d'incinération moderne à Hambourg (Allemagne), Vinyl 2010 a requis une expertise judiciaire dans le but de clarifier la définition du recyclage. D'après l'une des conclusions de cette expertise, la récupération d' HCl peut être considérée comme un recyclage dès lors que la qualité du produit répond à des spécifications industrielles.

#### **L'industrie du PVC s'engage :**

- à soutenir les développements technologiques qui visent à minimiser les quantités de sels résiduels produites,
- à développer des technologies d'épuration permettant de réutiliser le sel dans des procédés chimiques et d'en minimiser les quantités résiduelles finales à éliminer.

Sur la base des notions de développement durable et de valorisation éco-efficace, l'industrie va mettre son expertise au service de la promotion et du soutien du développement de la valorisation énergétique.

## Progrès et dialogue social

En octobre 2002, les employeurs de l'industrie du PVC (ECVM, ECPI et ESPA) et les syndicats (EMCEF<sup>11</sup>) ont signé une charte de dialogue social portant sur les problématiques quant à l'avenir du secteur et sur leurs conséquences potentielles au niveau des salariés.

Par cette charte, l'industrie du PVC s'engage notamment :

- à élaborer des règles européennes dans le domaine de la santé, de la sécurité et de la protection de l'environnement,
- à former les salariés,
- à transférer ces règles aux pays candidats à l'UE,
- à dialoguer avec les représentations d'entreprises européennes.

Les activités ont été axées sur les échanges d'informations et de meilleures pratiques dans le but d'améliorer le dialogue social et les règles en vigueur dans le domaine de la santé, de la sécurité et de la protection de l'environnement en Europe Centrale et Orientale. Des séminaires se sont tenus à Budapest et à Riga. Vinyl 2010 est dans l'attente d'autres manifestations de ce type, en collaboration étroite et suivie avec l'EMCEF.

## GESTION, SUIVI ET FINANCEMENT

### Nécessité d'un engagement financier

Des investissements conséquents sont nécessaires pour soutenir les engagements de l'industrie du PVC. C'est pourquoi l'industrie du PVC fournira les moyens appropriés pour soutenir son Engagement Volontaire.

### Administration

L'industrie du PVC a constitué Vinyl 2010, entité légale chargée de gérer l'Engagement Volontaire.

Des objectifs vérifiables et quantifiables constituent les éléments essentiels de l'Engagement. Ces objectifs sont assortis de dates limites intermédiaires devant permettre d'atteindre les objectifs définitifs par paliers successifs.

### Suivi et rapports

Des rapports annuels approfondis et détaillés ont été publiés en toute transparence de 2000 à 2006. Cette publication sera poursuivie.

Un Comité de Suivi, composé de représentants de la Commission Européenne, du Parlement Européen, de syndicats, d'Organisations Non Gouvernementales et de quatre associations a été constitué et a tenu sa première réunion en 2003.

Ce comité est présidé par le professeur Alfons Buekens de l'Université Libre de Bruxelles. Ses membres examinent les réalisations de l'Engagement Volontaire présentées chaque année dans un Rapport d'Avancement. Leur implication va toutefois bien au-delà puisqu'ils s'attachent aussi à appréhender les problématiques techniques, opérationnelles, économiques et réglementaires liées au programme, ainsi qu'à émettre des avis autorisés.

Le Comité désigne un tiers indépendant (ou plusieurs) pour vérifier et évaluer les réalisations.

Les commentaires et les préconisations du Comité de Suivi sont publiés chaque année dans un rapport d'avancement adressé aux institutions de l'Union Européenne. Le Comité a examiné et commenté la révision de l'Engagement Volontaire telle que présentée dans le présent document.

<sup>11</sup> European Mine, Chemical and Energy Workers' Federation



## Financement des projets

Les entreprises membres de l'ECVM, de l'ESPA et de l'EuPC fourniront directement ou indirectement les sommes nécessaires à la réalisation des projets spécifiques ratifiés, avec la participation de l'ECPI.

## Audit et vérification

La fourniture d'informations détaillées et le respect de la transparence font partie des engagements de Vinyl 2010. Des auditeurs de réputation internationale sont désignés et jouent un rôle important dans la validation des statistiques annuelles concernant :

- les quantités collectées et recyclées dans le cadre des projets,
- les stabilisants au plomb,
- les comptes.

La vérification porte sur la validité de toutes les déclarations des Rapports Annuels d'Avancement, ainsi que sur l'honnêteté et la véracité des résultats de Vinyl 2010 qu'ils présentent. Le travail de vérification est effectué par un organisme externe et indépendant, spécialisé dans ce domaine et agréé par le Comité de Suivi. C'est le cabinet DNV Consulting qui est chargé de cette vérification depuis 2000.

Pour le compte des quatre organisations,

**Josef Ertl , président de l'ECVM**

**Luca Bielli, président de l'ECPI**

**Michael Rosenthal, président de l'ESPA**

**David Williams, président de l'EuPC**

Bruxelles, le 20 mars 2006

## COORDONNÉES

Pour tout renseignement complémentaire sur l'Engagement Volontaire de l'industrie du PVC ou sur tout point abordé dans le présent document, veuillez consulter le site Internet de **Vinyl 2010**, [www.vinyl2010.org](http://www.vinyl2010.org) ou prendre contact avec les organisations ci-après :

### Le Conseil Européen des Fabricants de Vinyle (ECVM)

Représentant des fabricants européens de PVC et division de PlasticsEurope, l'association des fabricants de matières plastiques en Europe. Le Conseil est composé des 11 principaux producteurs européens, lesquels représentent 98% de la résine de PVC produite dans l'Europe des 15 (et 90% dans l'Europe des 25).

Avenue E van Nieuwenhuyse 4  
B-1160 Bruxelles  
Tel: + 32 2 676 72 60  
Fax: + 32 2 676 73 01  
[www.ecpi.org](http://www.ecpi.org)

### Transformateurs Européens de Matières Plastiques (EuPC)

L'EuPC représente environ 30 000 transformateurs de matières plastiques installés en Europe, dont la majorité sont des PME. Ces entreprises emploient plus d'un million de salariés, dont 85% travaillent dans des entreprises de moins de 100 salariés. Leur capacité de production consolidée dépasse les 30 millions de tonnes par an.

Avenue de Cortenbergh 66,  
Bte 4  
B-1040 Bruxelles  
Tel: + 32 2 732 41 24  
Fax: + 32 2 732 42 18  
[www.eupc.org](http://www.eupc.org)

### Les Associations de Fabricants Européens de Stabilisants (ESPA)

L'ESPA représente l'ensemble de l'industrie européenne des stabilisants sous la forme de quatre organismes :

- L'Association des Fabricants Européens de Stabilisants au Plomb (ELSA),
- L'Association des Fabricants Européens de Stabilisants à l'Etain (ETINSA),
- L'Association des Fabricants Européens de Stabilisants Métalliques Solides Mélangés (EMMSSA),
- L'Association des Fabricants Européens de Stabilisants Liquides (ELISA)

B-1160 Bruxelles  
Tel: + 32 2 676 72 60  
Fax: + 32 2 676 73 01  
[www.ecpi.org](http://www.ecpi.org)

### Le Conseil Européen des Fabricants de Plastifiants et Produits Intermédiaires (ECPI)

Les neuf membres de l'ECPI sont les plus importants fabricants de plastifiants d'Europe. Ces entreprises produisent près d'un million de tonnes de plastifiants par an. Les plastifiants sont des esters (principalement des phtalates) qui sont généralement utilisés dans la fabrication de produits en plastique souple, principalement du PVC.

Avenue E van Nieuwenhuyse 4  
B-1160 Bruxelles  
Tel: + 32 2 676 72 60  
Fax: + 32 2 676 73 01  
[www.ecpi.org](http://www.ecpi.org)



VINYL 2010

Avenue E Van Nieuwenhuysse 4, box 4  
B-1160 Brussels – Belgium  
Tél. +32 (0)2 676 74 41  
Fax. +32 (0)2 676 74 47

REGISTERED OFFICE

Avenue de Cortenberg 66, box 4  
B-1000 Brussels – Belgium

